



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Montagne

Question écrite n° 15144

#### Texte de la question

M Georges Colombier attire l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la forêt sur les aides à la compensation des handicaps, notamment en ce qui concerne l'indemnité spéciale de montagne, aides à la mécanisation et aux bâtiments d'élevage, aides à la production du porc, etc. Ces aides doivent être revalorisées pour retrouver le pouvoir d'achat de leur origine en 1975. De plus des retards importants de versement sont constatés pour des raisons essentiellement administratives. Il est important que la DDAF ait les moyens de sa mission. Il souhaite savoir quelles mesures il compte prendre pour pallier cette injustice.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Les aides mentionnées par l'honorable parlementaire, et tout particulièrement les indemnités compensatoires de handicaps des zones défavorisées dont l'indemnité spéciale montagne (ISM), font l'objet d'un effort budgétaire important de la part de l'Etat et elles ont bénéficié ces deux dernières années d'un relèvement considérable. En 1989 les crédits ont été abondés de 8 millions de francs pour l'aide à la mécanisation et 20 millions de francs pour les bâtiments d'élevage. Quant aux indemnités compensatoires de handicaps naturels, l'enveloppe de crédits disponibles a progressé de plus de 40 p 100 en trois ans pour atteindre plus de 1 milliard 700 millions, ce qui s'est traduit par une revalorisation de l'ordre de 30 p 100 du taux unitaire de l'aide des 1988. Le relèvement est poursuivi en 1990 pour le cheptel ovin : plus 8 p 100 en zone de haute montagne, plus 15 p 100 dans les autres zones. Chaque année, les dispositions sont prises pour donner satisfaction à la majorité des éleveurs demandeurs des aides au cours du premier semestre de l'année. En effet la majeure partie des crédits sont délégués aux départements dès le début du mois de février.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Colombier Georges](#)

**Circonscription :** - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 15144

**Rubrique :** Agriculture

**Ministère interrogé :** agriculture et forêt

**Ministère attributaire :** agriculture et forêt

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 3 juillet 1989, page 2974